

**ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC**  
**QUATRE-VINGT-QUINZIÈME CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME SÉANCE**

TENUE LE 13 NOVEMBRE 2015

9 h

**SALLE BERNARD LAMARRE**  
**(Siège de l'Ordre)**

Membres du Comité exécutif :

M.	Jean-François M. Proulx, ing.	président
M <sup>me</sup>	Kathy Baig, ing.	première vice-présidente
M.	Zaki Ghavitian, ing. (jusqu'à 15 h 30)	vice-président
M <sup>me</sup>	Pascale Lapointe, ing. (de 12 h à 16 h 30)	vice-présidente
M.	Roland Larochelle	administrateur nommé par l'OPO

Administrateurs :

M.	Paul Emile Barbeau, ing. (jusqu'à 16 h)	M <sup>mes</sup>	Sandra Gwozdz, ing.
M <sup>me</sup>	Anne Baril, ing.		Françoise Lange, ing.
MM	Robert Blanchette		Sophie Larivière-Mantha, ing.
	Eric Bordeleau, ing.	MM	Michel Noël, ing.
M <sup>mes</sup>	Geneviève Brin, ing. (jusqu'à 16 h)		Vincent Ouellette, ing.
	Lise Casgrain		Gaston Plante, ing.
MM	Mathieu Cléroux, ing.	M <sup>me</sup>	Louise Quesnel, ing.
	Roger Dufresne, ing.	M.	Richard Talbot

ABSENCES

MM. Robert Fournier, ing.  
Alexandre Marcoux, ing.

---

La Secrétaire de l'Ordre et  
directrice des Affaires juridiques (intérim)

M<sup>e</sup> Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC

Secrétaire adjointe de l'Ordre

M<sup>e</sup> Amélie Proulx, avocate, LL.M.

Directeur général

M. Chantal Michaud, ing.

## RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT (R1)

### Résolution

ATTENDU QUE la recommandation n°1 du rapport des mandataires de l'Office des professions du Québec (« OPQ ») se lit comme suit :

« Que la présidence de l'Ordre soit une fonction à temps plein. »

ATTENDU QUE le Comité du plan de transformation (« CPT ») s'est adjoint les services de la firme KPMG dans la conduite de ses travaux afin d'émettre une recommandation quant à la suite à donner à la recommandation R1;

ATTENDU QUE le 16 octobre 2015, le Conseil d'administration a statué que la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec deviendra une fonction à plein temps, la date d'entrée en vigueur de cette décision devant être déterminée ultérieurement par le Conseil d'administration ainsi que les conditions entourant une présidence à plein temps;

ATTENDU QUE le CPT a poursuivi son analyse quant à la détermination du mode de rémunération du président en tenant compte de certains groupes de référence, comme le souhaitaient les membres du Conseil d'administration, des différentes composantes du salaire, et sur l'opportunité de prévoir une indemnité de départ;

ATTENDU QUE le CPT en fait la recommandation;

Sur proposition dûment appuyée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIXE la rémunération directe attachée au poste de président, dont le candidat occuperait de façon continue la fonction, à 207 000\$ plus une hausse liée à l'indice des prix à la consommation à chaque douze mois.

## CRÉATION D'UN COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET NOMINATION DES MEMBRES

### Résolution

ATTENDU QUE le nouveau *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec* (« Règlement ») est entré en vigueur en 2013;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit un contrat de régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle et un régime collectif d'assurance complémentaire de la responsabilité professionnelle des membres exerçant en pratique privée;

ATTENDU QUE la période de transition pour les membres exerçant en pratique privée s'est terminée le 2 avril 2014;

ATTENDU QU'il était prévu de créer un comité sur l'assurance et un comité de sinistres;

ATTENDU QU'il n'y a aucun impact ou empêchement à regrouper les deux comités en un seul comité sur l'assurance responsabilité professionnelle;

ATTENDU QUE le Comité sur la gouvernance, à sa séance du 10 septembre et 12 novembre 2015, a recommandé la création d'un Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle ainsi que l'adoption de la charte du Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle apparaissant en annexe :

Sur proposition dûment appuyée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- a) DÉCIDE DE CRÉER le Comité d'assurance responsabilité professionnelle;
- b) ADOPTE, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, la charte du Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle, telle que déposée en annexe;
- c) DÉSIGNE les personnes suivantes pour siéger au Comité d'assurance responsabilité professionnelle pour un mandat de un an, à compter de la présente résolution :
  - Roger Dufresne, ing., administrateur et président du Comité;
  - Roland Larochelle, administrateur nommé.

#### CRÉATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET NOMINATION DES MEMBRES

##### Résolution

ATTENDU QUE le 27 mai 2015, le Conseil d'administration a adopté la Politique sur les comités de l'Ordre (« Politique ») et demandé au Comité sur la gouvernance de poursuivre ses travaux sur la structure et les mandats des comités ainsi que les actions à prendre pour actualiser ladite politique (CDA-2015-087);

ATTENDU QUE le Conseil d'administration souhaite que pour chacun des comités, une charte soit approuvée et fasse partie intégrante de ladite Politique;

ATTENDU QUE le Comité exécutif assume actuellement la fonction « ressources humaines » ;

ATTENDU QUE le Comité sur la gouvernance a recommandé la création d'un Comité des ressources humaines ainsi que l'adoption de la charte dudit Comité apparaissant en annexe;

ATTENDU QUE le Comité sur la gouvernance recommande que le Comité des ressources humaines soit composé de cinq membres du Conseil d'administration et que le directeur général de même que le directeur général adjoint et des Ressources humaines assistent aux rencontres, à moins que l'un ou l'autre ne soit en conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts;

ATTENDU QU'il y a lieu de former rapidement le Comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE les administrateurs ont été invités à faire part de leur intérêt à siéger au Comité des ressources humaines à la présidence;

Sur proposition dûment appuyée

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) DÉCIDE DE CRÉER le Comité des ressources humaines;
- b) ADOPTE, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, la charte du Comité des ressources humaines, telle que déposée en annexe ;
- c) DÉSIGNE les personnes suivantes pour siéger au Comité des ressources humaines pour un mandat d'un an à compter de la présente résolution :
  - Anne Baril, ing., administratrice
  - Lise Casgrain, administratrice nommée
  - Mathieu Cléroux, ing., administrateur
  - Robert Fournier, ing., administrateur
  - Françoise Lange, ing., administratrice

#### ADOPTION DE LA CHARTE DU COMITÉ DE RÉVISION

##### Résolution

ATTENDU QUE le 27 mai 2015, le Conseil d'administration a adopté la Politique sur les comités de l'Ordre (« Politique ») et demandé au Comité sur la gouvernance de poursuivre ses travaux sur la structure et les mandats des comités ainsi que les actions à prendre pour actualiser ladite politique (CDA-2015-087);

ATTENDU QUE le Conseil d'administration souhaite que pour chacun des comités, une charte soit approuvée et fasse partie intégrante de ladite Politique;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ses travaux, le Comité sur la gouvernance a révisé la charte du Comité de révision ;

ATTENDU QUE le Comité de révision étant un comité statutaire, plusieurs des éléments contenus dans la charte sont définis par le *Code des professions*, tels que le mandat, la composition et le quorum;

ATTENDU QUE le Comité sur la gouvernance en fait la recommandation;

Sur proposition dûment appuyée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, la Charte du comité de révision, telle que déposée en annexe.

### ADOPTION DE LA CHARTE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

#### Résolution

ATTENDU QUE le 27 mai 2015, le Conseil d'administration a adopté la Politique sur les comités de l'Ordre (« Politique ») et demandé au Comité sur la gouvernance de poursuivre ses travaux sur la structure et les mandats des comités ainsi que les actions à prendre pour actualiser ladite politique (CDA-2015-087);

ATTENDU QUE le Conseil d'administration souhaite que pour chacun des comités, une charte soit approuvée et fasse partie intégrante de ladite Politique;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ses travaux, le Comité sur la gouvernance a révisé la charte du Conseil de discipline ;

ATTENDU QUE le Conseil de discipline étant un comité statutaire, plusieurs des éléments contenus dans la charte sont définis par le *Code des professions*, tels que le mandat, la composition et le quorum;

ATTENDU QUE le Comité sur la gouvernance en fait la recommandation;

Sur proposition dûment appuyée :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, la charte du conseil de discipline, telle que déposée en annexe.

### NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

#### Résolution

ATTENDU QUE le 19 juin 2015, le Conseil d'administration a donné le mandat au Comité sur la gouvernance de procéder avec diligence à l'élaboration de la

charte d'un Comité de développement professionnel à être créé (CDA-2015-119.3);

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a adopté la charte dudit Comité à la séance du 16 octobre 2015 (CDA-2015-200) ;

ATTENDU QUE le Comité sur la gouvernance a révisé la charte du Comité depuis son adoption au Conseil d'administration et recommande certaines modifications, dont l'ajout de livrables, tel qu'il appert en annexe;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a décidé que le Comité de développement professionnel était composé de cinq membres, dont au moins un membre du Conseil d'administration et quatre ingénieurs provenant de divers secteurs d'activités professionnelles ;

ATTENDU QUE les administrateurs ont été invités à faire part de leur intérêt à siéger au Comité de développement professionnel au président de l'Ordre ;

ATTENDU QUE le président de l'Ordre en fait la recommandation :

Sur proposition dûment appuyée

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ADOPTE les modifications à la charte du Comité de développement professionnel, telle que déposée en annexe;
- DÉSIGNE les personnes suivantes pour siéger au Comité de développement professionnel pour un mandat de un an, à compter de la présente résolution:
  - Zaki Ghavitian, ing., administrateur
  - Michel Noël, ing., administrateur
  - Gaston Plante, ing., administrateur